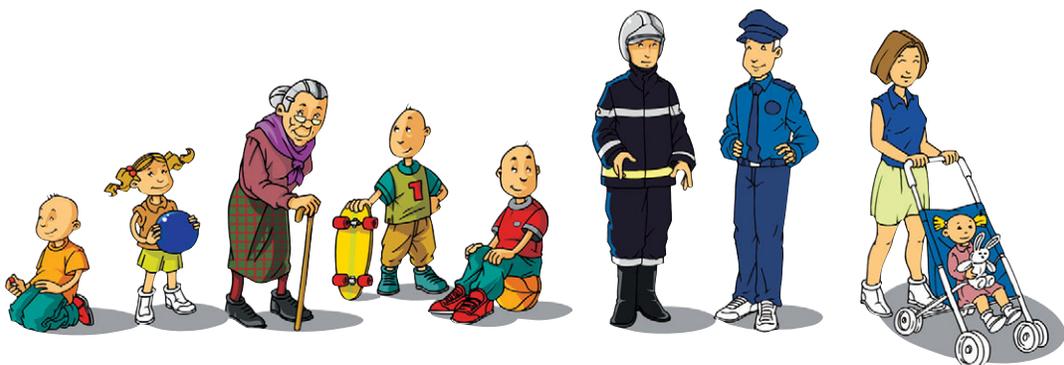




Guide de **la sécurité** dans **votre ville**



Mot du maire

Je suis heureux de vous présenter la première édition du « guide de la sécurité dans votre ville ». Aide aux victimes, opération « tranquillité vacances », toxicomanie, recours judiciaires, racket à l'école, prévention des vols... Ce document aborde, au fil de ses vingt pages, tous les aspects de votre sécurité quotidienne à Épinay pour une information la plus complète possible.

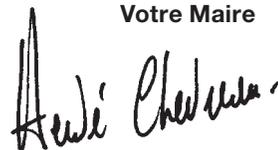
Vous le savez, la sécurité à Épinay demeure l'une de nos préoccupations majeures. Avec l'ensemble de nos partenaires (police nationale, bailleurs sociaux, Maison de la Justice et du Droit...), nous avons engagé depuis quatre ans un effort conséquent dans ce domaine. Si les résultats sont encourageants, il convient cependant de rester vigilant et de renforcer sans cesse dispositifs, moyens et effectifs.

Cette politique innovante aussi bien en matière de prévention que d'intervention permet et permettra - je le souhaite - de faire reculer à la fois la délinquance urbaine et le sentiment d'insécurité des Spinassiens.

Permettez-moi, pour conclure cette courte présentation, de remercier ici tous les acteurs qui œuvrent au quotidien dans ce secteur sensible. Je pense notamment aux agents de la police nationale et municipale et aux brigades de pompiers qui interviennent parfois dans des conditions particulièrement difficiles afin de garantir notre bien-être et notre tranquillité.

Conservez-le précieusement, je ne doute pas qu'il vous sera utile si le besoin s'en fait sentir!

Votre Maire



Sommaire

Épinay au service de votre sécurité..... p. 4

- La police nationale
- Présence du GIR
- La police municipale
- La vidéosurveillance
- Service de la Navette: un accompagnement personnalisé
- Opération Tranquillité Vacances

Comment vous protéger? p. 7

- Agressions
 - Les violences sur personnes physiques
 - Le racket à l'école: comment savoir?
- Agression en voiture
 - Le « car jacking »
 - Le vol à la portière
- Les vols à votre domicile
 - Les escroqueries et vols « par ruse »
 - Le cambriolage
- Les vols sur la voie publique
 - Le vol de portable
 - Le vol à l'arraché
 - Le racket à l'école: comment savoir?

Réagir si vous êtes victimep. 11

- Si vous êtes victime ou témoin d'une agression
- Violences conjugales
- On vous a volé votre sac... comment faire refaire vos papiers?
- Que faire si l'on vous vole votre portable?
- Que faire après un cambriolage?
- Que faire si votre enfant est victime de racket?
- Réagir face aux nuisances et aux dangers divers
- Que faire face à la toxicomanie?

Vos recours judiciaires.....p. 16

- Porter plainte
- La main courante
- La Maison de Justice et du Droit à Épinay
 - Permanences juridiques d'Avocats
 - Permanence d'aide à la parentalité par l'accès au droit
 - Permanence de médiation familiale
 - SOS Victimes 93
 - Permanence juridique d'aide aux femmes victimes de violences
- Le Juge d'instance

Coupon de demande Opération « Tranquillité vacances »

Épinay au service de votre sécurité



LA POLICE NATIONALE

Elle a pour missions essentielles d'assurer la sécurité des personnes et des biens sur la commune, la circulation routière et le maintien de l'ordre public. Les agents du commissariat, travaillant en régime cyclique, interviennent notamment à l'occasion de réquisitions d'usagers (« police secours »), ou d'initiatives (sécurisation de la commune et enquêtes judiciaires).

La police nationale est également située dans deux postes de police de proximité, dont les locaux ont été financés par la ville, à l'occasion de la mise en application du contrat local de sécurité.

- L'un est à Orgemont, 1-3 place Oberursel, ouvert du lundi au vendredi de 12 h à 20 h. Tél. : 01 48 41 49 06.
- Le second se situe au 153, avenue de la République, à l'angle de l'avenue de la Marne, ouvert du mardi au vendredi de 12 h à 20 h. Tél. : 01 49 71 36 51

**Le commissariat vous accueille au 40, rue Quétigny, tous les jours de l'année 24 h/24 mais du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h si vous souhaitez contacter un service particulier (brigade de sûreté urbaine, brigade accident, bureau des expulsions, secrétariat).
Tél. : 01 49 40 17 00**



PRÉSENCE DU GIR

Le Groupe d'Intervention Régional est la réunion des compétences de la Police Nationale, du service des stupéfiants et des impôts.

À Épinay, ils agissent de concert de manière ponctuelle pour dénouer et mettre fin à divers trafics et affaires complexes.





La police municipale vous accueille au 1, rue Guynemer, du lundi au vendredi de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 17h30
Tél.: 01 49 71 99 00



LA POLICE MUNICIPALE

Créée en avril 2002 par Hervé Chevreau, c'est une police de proximité et de médiation pour les Spinassiens. Dans un triple objectif de prévention, de dissuasion et de répression, quand cela est nécessaire, la police municipale assure la sécurité des biens et des personnes, le maintien de l'ordre dans les quartiers, en effectuant des missions de surveillance, d'ilotage et de sécurité des espaces publics et privés sur réquisition des bailleurs sociaux ou autres.

Composée de 18 agents, la police municipale a notamment pour mission **la surveillance** des lieux publics et des différents quartiers de la Ville en circulant à pied, en moto, en VTT, en scooter et en véhicules automobiles. Elle **assure la sécurité** lors des manifestations municipales (sportives, culturelles ou commémoratives). La police municipale est habilitée à constater des faits relevant d'infraction sur les lieux publics ou privés par l'intermédiaire de main courante ou d'un rapport d'intervention. Elle relève également toute infraction au Code de la Route: réglementation sur le stationnement, etc., et veille à l'application des règles d'urbanisme, d'hygiène et de salubrité publiques sur le territoire de la commune. À noter la présence de 2 gardiens de parcs et de 13 agents pour surveiller les « points écoles ».

À Épinay-sur-Seine, la police municipale intervient sur le terrain tous les jours de la semaine de 7 h 15 à 5 heures.



POLICES NATIONALE ET MUNICIPALE COORDONNENT LEURS ACTIONS SUR LA VILLE GARANTISSANT LEUR EFFICACITÉ DANS LA COMPLÉMENTARITÉ



LA VIDÉOSURVEILLANCE

La vidéosurveillance installée à Épinay est opérationnelle depuis janvier 2005. À ce jour, 15 caméras « dômes » sont implantées et 14 autres seront installées prochainement. Elles permettent d'assurer une surveillance 24h/24 et 7 jours sur 7.

Ce système de vidéosurveillance est soumis à la loi du 21 janvier 1995 et au décret du 17 octobre 1996 stipulant qu'il doit être équipé d'un dispositif d'activation automatique de « masques » permettant d'occulter les parties privatives, interdites à la visualisation. Votre sécurité ne se fait donc pas au détriment du respect de votre vie privée.

Les images enregistrées sont automatiquement supprimées après 10 jours. Par voie de réquisition judiciaire, les images enregistrées peuvent être transmises à la justice et exploitées dans le cadre d'enquêtes judiciaires.



SERVICE DE LA NAVETTE

Informations et rendez-vous:
Centre communal d'action sociale, service d'accompagnement « La Navette », 7, rue Mulot
Tél.: 01 49 71 99 33

La Ville propose un service d'accompagnement personnalisé, véhiculé et pédestre « La Navette » pour les personnes âgées de 60 ans et plus, à mobilité réduite, dépendantes ou isolées et les personnes en situation de handicap, temporaire ou permanent.

Sur demande, la Navette vous accompagne de votre domicile à votre lieu de rendez-vous (courses, banque, bureau de poste, centre des impôts, coiffeur, médecin...). Les déplacements s'effectuent sur l'ensemble de la ville et dans les villes limitrophes.

Les personnes âgées ou à mobilité réduite souhaitant se rendre au guichet de leur banque bénéficient, depuis octobre 2004, d'un « service d'accompagnement personnalisé ». Cette prestation vous donne la possibilité d'être accompagné depuis votre domicile par la police municipale ou par un agent de la navette pour retirer de l'argent en toute sécurité.

Vous pouvez bénéficier de ce service du lundi au jeudi de 8 h 45 à 12 h et de 13 h 15 à 17 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h 45 à 12 h et de 13 h 15 à 17 h.



OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Renseignements auprès du commissariat de police nationale: 01 49 40 17 00
ou de la police municipale: 01 49 71 99 00

Ce dispositif garantit une surveillance soutenue de votre domicile durant la période estivale. Concrètement, en signalant votre absence pour une durée déterminée, les polices nationale et municipale s'engagent à passer régulièrement devant votre domicile.

Si vous souhaitez bénéficier de cette surveillance particulière cet été, veuillez joindre à l'adresse indiquée le coupon dûment rempli que vous trouverez en page 19. Ce coupon est également à votre disposition à la police municipale. En 2004, 240 personnes ont eu recours à cette action de prévention.



Comment VOUS protéger ?

AGRESSIONS

LES VIOLENCES SUR PERSONNES PHYSIQUES

Personne n'est à l'abri d'une agression ou de violences physiques quelle qu'en soit la nature, à votre domicile ou sur la voie publique.



Comment vous protéger ?

- Installez un judas optique et un entrebâilleur à votre porte.
- N'indiquez pas que vous vivez seul(e) sur votre boîte aux lettres, n'inscrivez que votre nom de famille.
- Demandez une carte de service ou de visite qui vous permettra de vérifier la véracité de l'information.
- Expliquez à vos enfants qu'ils ne doivent ni monter en voiture avec des inconnus, ni les suivre dans la rue.
- Pensez à enregistrer les numéros d'urgence sur vos téléphones fixes et mobiles.



COMMENT VOUS PROTÉGER ?

LE RACKET À L'ÉCOLE

L'Éducation nationale rappelle que « si l'on oblige votre enfant sous la menace, la violence, le chantage ou l'intimidation, à remettre de l'argent ou un objet qui lui appartient ou encore si on le contraint à rendre un service tel que porter le cartable ou faire les devoirs d'un autre, si de plus l'on exige de lui le silence, c'est du racket. Cet acte est un délit sévèrement puni par la loi ».



Comment savoir ?

- Votre enfant vous signale qu'on l'embête dans la cour ou qu'on lui prend son dessert à la cantine.
- Ses résultats sont en baisse, il rechigne à aller en classe ou les objets qui lui appartiennent disparaissent.
- Il rapporte à la maison des objets qui ne lui appartiennent pas.
- Il est dans une petite bande qui ne vous dit rien de bon.
- Dérobe de l'argent dans le porte-monnaie des parents.
- Dit perdre ses vêtements.
- Dort mal et fait des cauchemars à répétition.



LE « CAR JACKING »

Vous vous faites heurter légèrement à l'arrière par un véhicule. Par réflexe, vous descendez vérifier les éventuels dégâts. Pendant ce temps, un complice en profite pour monter dans votre voiture et s'enfuit avec, suivi bien entendu du véhicule qui vous a heurté. Dans d'autres cas, le voleur agresse le conducteur, l'extrait de sa voiture et s'enfuit avec le véhicule.



Conseils

- **Ne descendez jamais de votre voiture sans ôter la clef de contact.**
- **Actionnez systématiquement le verrouillage centralisé des portes, surtout si vous avez des objets de valeur à l'intérieur.**
- **Relever immédiatement l'immatriculation et la marque du véhicule qui vous a heurté.**
- **Dans tous les cas, ne défendez jamais votre véhicule au péril de votre vie ou de ceux qui vous accompagnent et alertez les autorités.**

LE VOL À LA PORTIÈRE

Généralement les individus sont au nombre de deux, sur un véhicule deux roues (scooter, moto) ou à pied, à un feu rouge. Ils sont, la plupart du temps, sur des voies de circulation fréquemment embouteillées, à la recherche de proies faciles. Ils sont habiles et peuvent ouvrir la portière, se servir et la refermer à votre insu.



Conseils

- **Ne laissez rien à la portée d'autrui (sac à main, autoradio, CD, mallette, téléphone...), sur le siège avant ou arrière, sur le tableau de bord ou sur la plage arrière.**
- **Le meilleur endroit pour poser votre sac à main, c'est à vos pieds, sous le siège.**
- **Mettez votre téléphone portable dans la boîte à gant, dans le vide-poches côté conducteur ou gardez-le tout simplement sur vous.**
- **Rangez dans votre coffre, fermé à clef, vos effets personnels volumineux ne pouvant être cachés sous le siège.**



LES VOLS À VOTRE DOMICILE

LES ESCROQUERIES ET VOLS « PAR RUSE »

Certaines personnes peu scrupuleuses se rendent à votre domicile afin de vous proposer leurs services (EDF-GDF, ramonage...) ou de vous vendre des produits (calendriers...) en profitant ainsi de l'occasion pour vous déposséder de vos biens.

Ne vous laissez pas abuser en signant un papier dont le sens ou la portée ne vous sembleraient pas clairs. Sachez que pour tout démarchage à domicile, vous disposez d'un délai de réflexion de 7 jours.



Comment les repérer ?

Quelle que soit la nature du démarchage :

- Vérifiez l'identité de la personne qui frappe à votre porte.
- Exigez la présentation de sa carte professionnelle.
- N'hésitez pas à vérifier par téléphone la véracité de sa mission (en faisant patienter la personne à l'extérieur de votre domicile) auprès de la mairie, de la police municipale ou nationale.

Quels indices doivent attirer votre attention ?

- Un numéro de téléphone portable au lieu d'un poste fixe.
- Une adresse fantaisiste.
- Un numéro d'enregistrement au Registre du Commerce en cours avec la mention « RC en cours ».

LE CAMBRIOLAGE

La plupart des cambriolages de particuliers ont lieu durant les périodes estivales. Cependant, on constate de plus en plus d'effractions nocturnes, même en présence du propriétaire/locataire afin de lui dérober généralement ses clés de voiture (« home jacking »).



Comment dissuader les cambrioleurs ?

- Verrouillez portes et fenêtres, même pour une courte absence. Si vous subissez un vol alors que votre fenêtre ou votre porte est ouverte, l'assurance ne couvrira pas le préjudice matériel subi car il n'y aura pas d'effraction.
- Évitez de dissimuler vos clés sous votre paillason ou dans votre boîte aux lettres. En cas de perte, n'hésitez pas à faire changer vos serrures.
- Dissimulez vos objets de valeur en lieu sûr.
- Ne mettez pas sur le même trousseau les clés de votre véhicule et celles de votre domicile, et mettez-les en lieu sûr.
- En cas d'absence prolongée, faites appel au dispositif Tranquillité Vacances (cf. page 6).
- Demandez à une personne de confiance de venir ouvrir et fermer vos volets, et de relever votre courrier afin que votre habitation garde une apparence habituelle.
- Enfin, n'oubliez pas que les assurances réclament souvent une photo des objets de valeurs (bijoux, TV, etc...) en cas de vol.



LES VOLS SUR LA VOIE PUBLIQUE

LE VOL DE PORTABLE**Comment l'éviter ?**

- Ne tenez pas votre mobile à la main lorsque vous ne l'utilisez pas et évitez les poches extérieures de manteaux ou sacs.
- Personnalisez votre code PIN et ne le divulguez pas.
- Relevez le code IMEI de votre téléphone portable en composant sur votre clavier *#06# et notez-le soigneusement. Ce numéro, différent pour chaque appareil, permet d'identifier aisément le vôtre.

**LE VOL À L'ARRACHÉ****Comment l'éviter ?**

- Tenez votre sac en bandoulière plutôt qu'à la main, et du côté opposé à la chaussée afin d'éviter le vol à l'arraché.

- Photocopiez vos pièces d'identité.
- Ne faites figurer sur vos clés ni nom ni adresse.
- Ne transportez pas de grosses sommes d'argent.



Réagir si vous êtes victime

Si vous êtes victime ou témoin d'une agression



- **N'opposez aucune résistance: votre vie est plus précieuse que vos valeurs!**
- **Alertez les passants et essayez de fuir votre agresseur.**
Faites appel le plus rapidement possible à « Police Secours » en composant le 17 depuis un fixe ou le 112 depuis un portable (appel gratuit).
- **Dans la mesure du possible précisez:**
 - Le lieu de l'agression • Le nombre d'agresseurs.
- **Donnez le signalement: sexe, type, âge, coupe et couleur de cheveux, taille et corpulence, tenue vestimentaire, signes particuliers (port de lunettes, barbe, cicatrice...).**
- **Indiquez:**
 - La direction de fuite • Le moyen de fuite;
 Pour un véhicule: la couleur, la marque, et, si possible le numéro de la plaque d'immatriculation (même partiel).
- **Pensez à faire une déclaration de vol et portez plainte auprès du commissariat.**



08 VICTIMES (0884284637)

Plate-forme d'écoute et d'orientation vers des associations locales et spécialisées réparties sur le territoire. 7 J/7 de 9 h à 21 h.



Violences conjugales

La Maison de Justice et du Droit travaille en collaboration avec le Centre national d'information et de documentation des femmes et des familles (CNIDFF). Elle propose une permanence pour aider les femmes victimes de violences conjugales (cf. page 18).

Contacts:
Maison de Justice et du Droit
01 48 23 22 27

SOS Urgences conjugales
01 40 33 80 60
Du lundi au samedi
de 7 h 30 à 23 h 30



On vous a volé votre sac... comment faire refaire vos papiers ?

- En cas de vol de votre carte bleue, appelez le **0892705705** (n° national pour perte ou vol) et prévenez votre banque.
- En cas de vol de votre chéquier, appelez le **0892683208** (n° national pour perte ou vol) et prévenez votre banque.
- En cas de vol de votre permis : présentez-vous à la préfecture de Bobigny ou à la sous-préfecture de Saint-Denis, muni(e) de la déclaration de perte ou de vol, de 2 photographies d'identité, d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.
- En cas de perte de votre carte de séjour : présentez-vous à la préfecture de Bobigny ou à la sous-préfecture de Saint-Denis, muni(e) d'une attestation sur l'honneur de perte ou de vol et de votre passeport.
- En cas de perte de votre carte grise : présentez-vous à la préfecture de Bobigny ou à la sous-préfecture de Saint-Denis, muni(e) de la déclaration de perte ou de vol, du contrôle technique en cours de validité de votre véhicule, d'une pièce d'identité et de la somme de 45 euros.
- En cas de perte de votre carte d'identité ou de votre passeport, présentez-vous en Mairie, 1-3 rue Quétigny, ou contactez le **0149719901** pour connaître les documents nécessaires à la constitution de votre dossier.
- Pensez à contacter la police municipale qui est chargée des objets trouvés.



Que faire si l'on vous vole votre portable ?

- Prévenez votre opérateur pour faire suspendre votre ligne téléphonique (**0825005700** pour Orange, **0800291000** pour Bouygues, **0610001900** pour SFR).
- Déposez plainte auprès de la police, en précisant le numéro IMEI (cf. page 10) de votre portable et en vous munissant de votre facture d'achat.



Que faire après un cambriolage ?

- Si vous êtes victime d'un cambriolage, ne rentrez pas immédiatement dans votre logement, les cambrioleurs pourraient encore s'y trouver. Appelez la police et si vous entrez avant son arrivée ne touchez à rien : vous faciliterez ainsi leur recherche d'indices le cas échéant (empreintes, etc.).
- Prévenez immédiatement votre assureur par téléphone dans un premier temps, puis par lettre recommandée avec accusé de réception en donnant vos coordonnées, le numéro de votre contrat, ainsi que la date à laquelle vous avez découvert le cambriolage. Joignez, si possible, le récépissé de dépôt de plainte, l'état estimatif des objets volés et le préjudice subi et la photocopie des éventuels éléments de preuves.



Que faire si votre enfant est victime de racket ?

Jeunes Violences Écoute
0800202223

En relation avec des juristes et des psychologues, ce contact donne des conseils sur le comportement à adopter lorsque l'on est victime de racket ou de violences dans le cadre scolaire ou en dehors.

Si vous décelez des signes de racket chez votre enfant, prenez contact avec le chef d'établissement et faites état du problème avec eux. Demandez qu'une enquête interne soit menée. Il se peut que votre enfant soit victime d'autres élèves, des sanctions seront alors prises à leur encontre. S'il s'avère que votre enfant a commis un méfait, un vol ou une agression, exercé des pressions, suivre la sanction de l'établissement est le meilleur moyen de l'aider à ne pas recommencer.



Que faire face à la toxicomanie ?

La drogue, le cannabis et l'alcool sont souvent des facteurs qui mènent à la violence physique ou morale, d'autrui et du consommateur. Pour faire face à la dépendance ou si vous connaissez quelqu'un victime d'une telle addiction, vous pouvez contacter ces trois numéros spécialisés dans l'information, l'aide et l'orientation.



« Drogues Info service » (080023 13 13)

Fonctionne en permanence et gratuitement depuis un poste fixe. Avec un portable, l'appel se fait au 01 7023 13 13, au prix d'une communication locale depuis un poste fixe.

Centre à proximité s'occupant de cette pathologie :

Centre du Corbillon

17, rue Danièle Casanova à Saint-Denis - Tél. : 01 42 43 94 02

« Écoute Alcool » (0811 91 30 30)

Accessible 7 jours sur 7, de 14 h à 2 h, au prix d'une communication locale depuis un poste fixe.

Centre à proximité s'occupant de cette pathologie :

Centre de Santé

5, rue du Docteur Pesqué à Aubervilliers - Tél. : 01 48 11 21 90



« Écoute Cannabis » (0811 91 20 20)

Accessible 7 jours sur 7 de 8 h à 20 h au prix d'une communication locale depuis un poste fixe. Épinay-sur-Seine a relayé au sein de ses structures, la campagne gouvernementale de lutte contre le cannabis « Le cannabis est une réalité ». Trois livrets informent parents ou jeunes, donnent des témoignages ou aident à arrêter la consommation de cette drogue douce aux conséquences graves.

Centre à proximité s'occupant de cette pathologie :

Centre du Corbillon

17, rue Danièle Casanova à Saint-Denis - Tél. : 01 42 43 94 02

CES TROIS NUMÉROS DE TÉLÉPHONE ASSURENT
UNE ÉCOUTE CONFIDENTIELLE ET ANONYME.



FIL SANTÉ JEUNES 0800 235 236
Portail d'écoute téléphonique pour les
adolescents rencontrant des problèmes
de santé psychologique et physique.

Vos recours judiciaires

PORTER PLAINTE

Cette démarche juridique permet de traduire en justice l'auteur des faits et de le faire condamner pénalement (amende, prison ferme, sursis simple ou avec mise à l'épreuve...).

Quel que soit le lieu des faits, vous pouvez déposer plainte sur l'ensemble du territoire national.



Vous pouvez vous adresser :

■ Soit au commissariat de police nationale au 40, rue Quétigny à Épinay. La plainte sera enregistrée et le dossier transmis au Procureur de la République. Un récépissé de dépôt de plainte vous sera remis.

■ Soit directement au Procureur de la République, au Tribunal de grande instance de Bobigny, par simple lettre. Dans ce cas, il vous faudra rédiger votre plainte sur papier libre, en décrivant les faits et leurs conséquences et en précisant votre identité complète. La plainte accompagnée des éventuelles photocopies de pièces pouvant servir de preuves devront ainsi être adressées directement au Procureur de la République du Tribunal de grande instance de Bobigny, 173, avenue Paul Vaillant Couturier 93008 Bobigny cedex
Tél. : 01 48 95 13 93



LA MAIN COURANTE

La main courante est une simple déclaration qui peut être faite au commissariat de police : les faits sont consignés informatiquement sur un registre de main courante tenu par les services compétents. Cette déclaration est soumise aux dispositions de l'article 441-6 du Code Pénal.

Il vous sera remis un récépissé et son numéro d'enregistrement, pour constituer un début de preuve dans une procédure ultérieure.



Attention

Toute personne coupable de dénonciation calomnieuse, de faux témoignage ou de procédure abusive, est passible d'amende, voire d'une peine d'emprisonnement.

LA MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT D'ÉPINAY

Selon les problèmes soulevés (violence, litige familial...) vous êtes accueilli puis conseillé et/ou orienté vers les structures compétentes, le plus souvent, des associations de victimes. Vous pouvez également bénéficier de la consultation gratuite d'un avocat au barreau ou encore être dirigé vers un huissier ou un notaire. Parmi les permanences proposées par la MJD, vous trouverez :



Permanences juridiques d'Avocats

Des avocats du barreau de Seine-Saint-Denis vous renseignent sur des points précis. Ils peuvent vous délivrer une information ponctuelle mais ne prennent pas en charge votre dossier.

Les rendez-vous durent 10 mn et peuvent être pris tous les mardis à partir de 17 h à la MJD, à la MTD ou au Centre socioculturel Félix Merlin.



Permanence d'aide à la parentalité par l'accès au droit

Un juriste reçoit les mineurs et les parents afin de les aider pour un meilleur exercice de l'autorité parentale.

Ce dispositif informe les parents sur leurs droits et leurs devoirs ainsi que sur les démarches à suivre face, par exemple, à des problèmes d'absentéisme scolaire ou de petite délinquance.

Sur rendez-vous tous les lundis de 10 h à 12 h.



Permanence de médiation familiale

Celle-ci aide à résoudre les conflits d'ordre familial. Sur un mode amiable et confidentiel, le médiateur de l'Association d'Aide à l'Enfance et à la Famille (AADEF) aide, pour les cas de divorce ou de séparation, toute personne (parent, grand-parent, adolescent ou enfant) à trouver un accord en consultant chaque intéressé s'il le souhaite.

Sur rendez-vous tous les jeudis de 10 h à 12 h et de 14 h à 16 h.



SOS Victimes 93

Un juriste de l'association reçoit les victimes d'infractions pénales (vols, violences physiques ou morales...) afin de les aider dans leurs démarches, de les informer ou d'apporter un soutien psychologique, matériel ou juridique.

Les rendez-vous durent 45 mn et ont lieu tous les lundis de 13h30 à 17h30.



Permanence juridique d'aide aux femmes victimes de violences

Un juriste du Centre d'Information sur le Droit des Femmes et de la Famille de Seine-Saint-Denis (CIDFF - 93) informe les femmes victimes d'infractions pénales et civiles sur leurs droits ainsi que sur les moyens de les exercer.

Les rendez-vous de 45 mn ont lieu tous les vendredis matins de 10 h à 12 h 15.



LA MAISON DE JUSTICE ET DU DROIT D'ÉPINAY VOUS ACCUEILLE AU 1 RUE DE LA TERRASSE, DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 17H30 SANS INTERRUPTION. TÉL. : 01 48 23 22 27



LE JUGE D'INSTANCE

Le Juge d'instance se situe au carrefour de la vie des gens et tranche les litiges de la vie quotidienne. Il peut être saisi directement et à titre gratuit par les particuliers. La présence d'un avocat n'étant pas obligatoire, vous pouvez traiter avec lui sans intermédiaire pour tout litige d'un enjeu inférieur ou égal à 10 000 euros (contre 4 000 euros pour le juge de proximité).

Le Juge d'instance a aussi compétence exclusive sur toute une série d'affaires telles que les litiges entre propriétaire et locataire, les contestations en matière de funérailles, les litiges relatifs aux limites de deux propriétés, aux crédits à la consommation, les contestations en matière d'élections...



Le Tribunal d'instance comprend un ou plusieurs juges professionnels. Les affaires sont toujours jugées par un seul juge d'instance compétent qui prend seul ses décisions, assisté d'un greffier. En cas de litige, le Tribunal d'instance compétent est celui du lieu où demeure le défendeur.

Tribunal d'Instance de Saint-Ouen
4, rue Diderot - 93400 Saint-Ouen
Tél. : 01 40 12 50 40

OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES COUPON DE DEMANDE

À retourner dûment rempli à l'adresse suivante :

Commissariat de police nationale, 40 rue Quétigny - 93 800 Épinay-sur-Seine
 Police Municipale, 1, rue Guynemer - 93 800 Épinay-sur-Seine

TRANQUILLITÉ VACANCES

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Type d'habitation :

Appartement Pavillon Local commercial

Étage : Code : N° de porte :

Autres précisions :

.....

Date de votre départ : Date de votre retour :

Personne(s) à prévenir

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Tél. : /

Si vous rentrez plus tôt que prévu, veuillez en informer le commissariat
 ou la police municipale



Numéros utiles

Police Municipale
01 49 71 99 00

Police Nationale
01 49 40 17 00

Police Secours
Composez le 17
ou le 112 depuis un portable

Pompiers
Composez le 18 ou le 112

SAMU
Composez le 15 ou le 112

Maison de Justice et du Droit
01 48 23 22 27

08 VICTIMES
08 84 28 46 37

SOS Urgences conjugales
01 40 33 80 60

Institut national d'aide aux victimes
(d'infractions pénales)
08 10 09 86 09 (n°azur)
www.inavem.org

Fil santé jeunes
08 00 23 52 36

Allô enfance maltraitée
119

Jeune Violence Écoute
08 00 20 22 23

Écoute cannabis
08 11 91 20 20

Drogues Info service
08 00 23 13 13

Écoute Alcool
08 11 91 30 30

Vol ou perte de carte bancaire
08 92 70 57 05 (0,34 euro/mn)

Vol de chéquier
08 92 68 32 08 (0,33 euro/mn)

Vol de portable
08 25 00 57 00 pour Orange
08 00 29 10 00 pour Bouygues
06 10 00 19 00 pour SFR



PENSEZ À ENREGISTRER CES NUMÉROS
OU À LES LAISSER PRÈS DE VOTRE TÉLÉPHONE.

EPINAY-SUR-SEINE

Hôtel de Ville
1-3 rue Quétigny
93 806 ÉPINAY-SUR-SEINE cedex